

COMMISSION SPORTIVE du 25 Septembre 2025 en visio-conférence

Présents : DUVAL Jérôme (resp), KRZEMKOWSKI Hervé, PRINEAU Nicolas, PICAULT Anne, PRIOU William, ROCA Jacques, QUINQUET Aurélie

Absents excusés : CHAMONT Bruno, GAPAILLARD Emmanuel, RIBOT Loïck

Début de séance 20h05

Ordre du jour :

- 1- Attribution des salles 2025-2026
- 2- Réclamation de VAUGRIGNEUSE : JI D2 P3 – SAVIGNY 6 - VAUGRIGNEUSE 1
- 3- Demande de Transferts club à club
- 4- Demande de Mutations exceptionnelles

1- Attribution des salles 2025-2026 :

Nous remercions les clubs qui se sont proposés pour organiser une ou des épreuves départementales

- Tournoi Féminin 1 : **ST GERMAIN LES CORBEIL**
- Championnat de France Vétérans : **CORBEIL**
- Challenge Roger Lardeau (2 lieux) : **DRAVEIL ET CORBEIL**
- Challenge Marthe Chavernoz J1 : **DRAVEIL**
- Criterium des Clubs: **CHILLY-MAZARIN MORANGIS**
- Coupe des Jeunes (2 lieux) : **DRAVEIL ET CORBEIL**
- Finale par classements : **ST GERMAIN LES CORBEIL**
- Challenge Marthe Chavernoz J2 (2 lieux) : **DRAVEIL et SAVIGNY**
- Tournoi Ping VR : **SAVIGNY**
- Championnat de l'Essonne Simple : **STE GENEVIEVE DES BOIS**
- Championnat de l'Essonne Double : **CORBEIL**
- 1/2 finales et titres Championnat par équipes : **YERRES**

Ces deux compétitions n'ont pour le moment aucun candidat :

- CNV Vétérans (16 tables) : 8 Novembre
- Titre Jean Bruger (12 tables) : 20 Juin

Nous remercions également les clubs qui se sont proposés pour accueillir le critérium fédéral et les actions techniques.

2- Réclamation de VAUGRIGNEUSE : J1 D2 P3 – SAVIGNY 6 - VAUGRIGNEUSE 1 :

L'équipe de Vaugrigneuse a porté une réclamation car, après avoir joué 8 parties, ils se sont aperçus que leur meilleur joueur n'était pas positionné en Y. Ils ont alors demandé à remettre les parties dans l'ordre, ce qui a été refusé, et ont donc décidé de ne pas reprendre la rencontre.

Après avoir pris connaissance des versions des 2 équipes en plus de ce qui a été écrit sur la feuille de rencontre, la commission sportive décide que :

Même si la composition de son équipe a été donnée oralement et saisie sur GIRPE par le capitaine de Savigny, le capitaine de Vaugrigneuse, qui est également le JA de la rencontre, et le seul responsable de la composition de son équipe avant le début de la rencontre. Il aurait donc dû vérifier la saisie.

Après le démarrage d'une rencontre, il n'est plus possible de changer sa composition même si on s'aperçoit d'une erreur. De plus, la rencontre aurait dû aller jusqu'à son terme malgré l'erreur.

C'est pourquoi, nous appliquons l'article 16.1 - Composition des équipes - du règlement du championnat par équipe pour mauvaise composition.

Résultat : Perte par pénalité 28-0, 3-0 et pénalité financière de 15€ pour le club de Vaugrigneuse.

3- Demande de Transferts club à club

SOLEIL Christophe (Morsang), CLEMENT Mickael (Yerres), GIBERT Florian (Ris Orangis)

Ces joueurs avaient une licence Compétition la saison dernière. Ils sont donc obligés de rester sous licence Loisir toute la saison (article II.213) et ne pourront pas faire de compétition cette saison.

4- Demande de Mutations exceptionnelles

SOLEIL Christophe, demande une mutation car les horaires d'entraînement de son club ne sont pas compatibles avec ses horaires de travail.

Cette demande est refusée à l'unanimité car la demande ne rentre pas dans les critères de l'article II.206.1 des règlements généraux.

Fin de la séance à 21h15